

LES CONFÉRENCES

POPSU

Éloi
Laurent

LA MÉTROPOLE
COOPÉRATIVE :
ÉLÉMENTS D'ANALYSE
ET DE MESURE

La collection « Les conférences POPSU »

Créée en 2017, la collection « Les conférences POPSU » de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines veut être à la fois un lieu de débats et un espace critique sur les mutations urbaines et territoriales, au plan national et international, afin de rapprocher les acteurs des chercheurs. À cette fin, la collection édite sous forme de *verbatim*, les conférences des chercheurs comme des acteurs – élus et services techniques des métropoles – prononcées dans le cadre de la plateforme à l'occasion de séminaires, colloques et d'entretiens.

Éloi
Laurent

LA MÉTROPOLE
COOPÉRATIVE :
ÉLÉMENTS
D'ANALYSE
ET DE MESURE

Conférence prononcée, dans une version initiale, lors du colloque sur les complémentarités territoriales, « Pour des métropoles résilientes. Métropoles en transitions cherchent trajectoires territoriales », qui s'est tenu les 21 et 22 janvier 2021. Ces deux journées ont permis des échanges sur la mise en place d'un nouveau récit métropolitain grâce aux transitions, et à la définition de nouvelles figures des métropoles. Cette conférence est dédiée à la figure de la métropole coopérative, en lien avec le renouveau des modèles de développement économique, et commence par porter un regard critique sur l'échelon métropolitain tel « qu'affirmé » par la réforme territoriale de 2015 pour souligner l'avènement paradoxal d'une « métropole fantôme » enfermée dans la collaboration pour la croissance. Elle confronte, pour éclairer cette situation, les notions de collaboration et de coopération appliquées au plan territorial pour s'efforcer d'en déduire les contours de la métropole coopérative en partant de la typologie des espaces et systèmes urbains dessinée par quatre disciplines différentes : la métropole systémique de la géographie, la métropole agglomérée de l'économie urbaine, la métropole sociable de la sociologie et la métropole métabolique et vulnérable des études environnementales. En affirmant comme principe commun à ces approches la fonction de coopération, elle détaille enfin pour les métropoles françaises trois niveaux de coopération métropolitaine et leurs indicateurs : la coopération au sein des métropoles (coopération sociale pour le bien-être) ; la coopération interterritoriale (avec les périphéries urbaines, avec les espaces ruraux, avec les espaces métropolitains au niveau national et avec les espaces métropolitains au niveau mondial) ; enfin, l'importance de la coopération avec les écosystèmes locaux et globaux (ou « coopération écosystémique »).

INTRODUCTION : LA MÉTROPOLE FANTÔME

De toutes les histoires que la France aime à se raconter, il en est une dont le succès paraît inoxydable : notre pays serait irréformable. Il suffit pourtant d'ouvrir les yeux pour mesurer l'ampleur des réformes entreprises dans tous les domaines des politiques publiques ne serait-ce que ces dix dernières années : éducation, santé, travail, protection sociale, État de droit, etc. Dans les faits, aucun domaine n'a échappé à ce qui s'apparente à une frénétique et unilatérale renégociation du contrat social français.

Ce mythe de la France irréformable s'accompagne d'une autre légende dont la bonne fortune dans l'espace public ne se dément pas davantage : les réformes qui peuvent être difficilement engagées seraient confuses et contradictoires, donnant lieu à un empilement illisible qui appellerait un effort de simplification, de cohérence et de modernisation, bref,

des réformes supplémentaires.

S'agissant des politiques territoriales, ces deux idées reçues apparaissent particulièrement peu crédibles : la réforme de 2015¹ a littéralement redessiné la carte de France en quelques mois, sans concertation, et elle l'a fait au moyen d'une grammaire économique parfaitement claire et assumée qui a pour maîtres mots la spécialisation, l'attractivité, la compétitivité et la croissance.

La véritable question est la suivante : cette réforme, menée tambour battant et sabre au clair, était-elle bien inspirée ? A-t-elle au moins, pour autant que l'on puisse déjà en juger, atteint les buts qu'elle s'était fixée ?

Nul territoire mieux que la Métropole n'incarne la réforme de 2015 : la Métropole est ce territoire nouveau que l'on a voulu « affirmer » comme pierre angulaire avant d'engager le reste de la réforme ; c'est aussi ce territoire supérieur, placé au sommet de ce qui fut pensé comme une réforme pyramidale visant « l'efficacité d'un territoire » (par opposition à l'égalité des territoires, qui était une alternative possible).

Si la métropole est bien la clé de voûte de la réforme de 2015², plus de cinq ans après, force est de constater qu'elle est bien seule au sommet de la pyramide territoriale française. Certes, elle domine le paysage, mais cette domination apparaît stérile : les Métropoles, toutes affirmées qu'elles sont, n'ont su ni réinventer leur rôle d'entraînement économique ni trouver leur place dans la gouvernance territoriale de la France du début du XXI^e siècle.

Pour comprendre ce double échec, on propose ici une hypothèse : la métropole souffre d'avoir été enfermée dans la lo-

gique de collaboration pour la croissance.

L'économisme géographique naïf qui a inspiré la réforme de 2015 repose sur l'optimisation territoriale au service de « l'excellence métropolitaine » censée « tirer » la croissance nationale et redistribuer en partie ses fruits aux territoires subalternes et improductifs qui ont pour vocation première de la servir (on a ainsi opposé dans une vulgate néo-libérale sans imagination les « créateurs » aux « capteurs » de richesse, thématique directement reprise du champ sémantique américain qui contraste avec condescendance les *makers* productifs aux *takers* parasites).

Premier échec : les métropoles sont en déshérence économique. Il revient à Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti d'avoir mis en lumière et décortiqué avec précision les fragilités empiriques de ce que j'appelle ici l'économisme géographique naïf à l'origine de la réforme de 2015³. On serait bien en peine aujourd'hui d'isoler empiriquement le moindre effet positif sur la croissance française de la métropolisation à outrance dont la réforme de 2015 fut le symbole. La crise de la Covid-19 accentue ce revers économique en invalidant la raison d'être de cette métropole vouée à la croissance : l'agglomération efficace de l'emploi. Sous l'effet de la pandémie, la puissance agglomérative des métropoles devient en effet contre-productive, les métropoles étant à la fois fuies par leurs habitants et trahies par la révolution numérique.

Réduire la métropole à sa fonction d'agglomération (à commencer par la concentration de l'emploi) se révèle ainsi doublement périlleux. D'une part, compte tenu des chocs écologiques que nous n'éviterons pas, il peut devenir néces-

saire de ne pas s'y trouver physiquement. C'est le « syndrome de Lisbonne » : dans sa *Lettre sur la providence*, rédigée pour répondre à Voltaire après le tremblement de terre qui rasa en partie Lisbonne en 1755, Rousseau remarque que « la nature n'avait point rassemblé là vingt mille maisons de six à sept étages, et que si les habitants de cette grande ville eussent été dispersés plus également, et plus légèrement logés, le dégât eût été beaucoup moindre, et peut-être nul ». Si effectivement, comme le prévoient les experts des Nations Unies, la planète compte dans moins de dix ans 1200 mégapoles de plus de 5 millions d'habitants (dont près de 800 de plus de 10 millions d'habitants) concentrant près de 15 % de l'humanité, il ne fait guère de doute que celles-ci seront des lieux de vie à haut risque écologique (inondation, submersion, canicule, pandémie, etc.).

La pandémie de la Covid-19, qui a fait ses premiers morts sur le sol national le 1^{er} mars 2020, a ainsi induit un renversement soudain de la pyramide territoriale française, la métropole devenant un problème et même un danger pour les autres territoires, un territoire repoussoir et non plus magnétique, repoussoir du fait même de son « attractivité ». D'autre part, sous l'effet de la transition numérique qui ne fait que s'accélérer et du développement forcé d'un télétravail jusque-là marginal, il peut n'être plus nécessaire de s'y trouver physiquement, ce qui permet d'échapper à la mobilité contrainte, tellement coûteuse en France en termes de bien-être humain et de pollutions locales et globales.

Mais les métropoles sont également en déshérence politique, comme en témoigne le récent rapport de la Cour des

comptes⁴. La métropole est « invisible » au sens de Jean-Marc Offner⁵, mais plus encore fantôme : c'est un pouvoir défunt, dont l'affirmation politique a précipité l'errance. Suprême ironie territoriale : le Département, que l'on voulait il y a peu sacrifier sur l'autel de l'efficacité, n'a jamais été aussi utile socialement tandis que ses élus eux-mêmes se demandent à quoi peut bien servir la métropole, sinon à polariser le ressentiment territorial.

Metropolis delenda est ? En partie, oui : il faut détruire puis rebâtir ses fondations. Je propose ici d'abandonner le modèle économique irrémédiablement dépassé qui fonde « l'affirmation » de la métropole, celui d'une obsession pour la croissance de plus en plus visiblement orthogonale au bien-être humain.

COLLABORER OU COOPÉRER ?

Il existe d'innombrables voies et moyens de dépasser l'économisme caractéristique de la fin du XX^e siècle, entendu à la fois comme système de pensée et modèle d'organisation sociale. Dans les faits, partout sur la planète, des paradigmes alternatifs sont en cours d'invention ou déjà traduits dans les modes de vie humains.

Une de ces alternatives fécondes consiste à délaissier les dimensions superficielles de l'activité économique (croissance, compétitivité mais aussi performance financière et discipline budgétaire) pour s'intéresser à ses causes profondes et à ses finalités véritables, autrement dit à ce qui la rend possible et à ce qui la rend souhaitable.

Revenir ainsi aux racines de l'analyse économique revient à reconnaître que l'objet de nos communautés, dont nos villes

sont l'incarnation physique inscrite dans l'espace, peut être défini en termes simples mais puissants : la coopération pour le bien-être.

Comme l'ont notamment montré Aristote au moment de l'invention de la discipline économique et John Stuart Mill au moment de sa modernisation, l'activité économique a pour finalité le bien-être humain, lequel excède de loin l'accumulation de revenu, qu'il soit individuel, territorial ou national. Face à une contrainte écologique qui va dominer la vie humaine pour un demi-siècle au bas mot, se donner pour horizon indépassable d'augmenter la croissance du Produit intérieur brut (PIB) n'a tout simplement plus de sens économique.

Pourquoi ? Parce que l'identification entre croissance et bien-être humain d'une part et croissance et progrès social de l'autre est une illusion qui désormais se démontre empiriquement.

Alors que l'on postule une loi d'airain entre croissance du PIB et emploi, cette loi est dans les faits sans cesse invalidée (au cours de la décennie 2000 aux États-Unis⁶, au cours des dix dernières années en France⁷, au cours des vingt dernières années dans la zone euro⁸ y compris l'année 2020, pour tous les pays de l'OCDE depuis dix ans⁹, etc.) tandis que les modèles de transition énergétique fondé sur la sobriété font la démonstration que l'on peut faire totalement abstraction du PIB pour évaluer les importantes créations d'emplois ou les considérables gains de bien-être humain (notamment sanitaires) associés à une décarbonation totale de l'économie française ou mondiale (voir les scénarios Négawatt pour la

France et ceux de l'équipe de Mark Jacobson à Stanford).

De même, comment nier que la croissance du PIB est rendue caduque par celle des inégalités et ne profite réellement qu'à une part minuscule de la population qui se réduit comme peau de chagrin (faut-il rappeler que la mirifique croissance américaine, qui a vu le PIB des États-Unis être multiplié par 3 entre 1993 et 2018, a été captée à 85 % par les 10 % les plus riches du pays) tout en induisant un coût écologique et donc humain astronomique de plus en plus tangible pour une large part de l'humanité (le scénario d'une forte croissance économique nourrie par les énergies fossiles conduit selon la modélisation de l'Institut Pierre Simon Laplace à un réchauffement de 6 à 7 degrés à la fin du XXI^e siècle) ?

Au fond, les choses sont assez simples : le début du XXI^e siècle est marqué par trois crises connexes dont le PIB et sa croissance ne peuvent, par construction, rien nous dire. Parce qu'il agrège les composantes de la valeur ajoutée, le PIB cache la crise des inégalités sociales. Parce qu'il efface les consommations intermédiaires pour ne comptabiliser que la valeur monétaire, il masque les crises écologiques. Parce qu'il passe sous silence la manière dont la valeur ajoutée est accumulée, il éclipse la crise de la démocratie. Sortir de la croissance pour traverser ces apparences n'est évidemment pas une fin en soi : c'est se mettre en quête de nouvelles finalités sociales-écologiques, par exemple la « pleine santé »¹⁰.

Si l'on porte à présent le regard sur les moyens pratiques du bien-être humain, on voit distinctement que c'est la coopération qui en est la source, ni la concurrence, ni même la collaboration.

Grâce aux travaux décisifs d'Elinor Ostrom¹¹, on sait maintenant que des institutions communes enracinées dans des principes de justice, même réduits à leur plus simple expression, favorisent les comportements coopératifs susceptibles de perpétuer les communautés humaines qui leur font bon accueil. La « révolution des communs » initiée par Ostrom part du postulat que ce sont les individus eux-mêmes qui décident de changer de comportement et deviennent coopératifs en adoptant des règles et des attitudes de réciprocité fondées sur leur propre expérience. Face à chaque nouveau défi, ils trouvent les moyens de réinventer les institutions de la coopération à partir de principes de confiance et de réciprocité, ce qui leur permet de se projeter ensemble dans le temps.

Mais il faut opérer ici une distinction capitale entre coopération et collaboration¹². On pourrait penser que ces deux termes sont simplement synonymes alors que trois dimensions au moins les séparent : la collaboration s'exerce au moyen du seul travail, tandis que la coopération sollicite l'ensemble des capacités et finalités humaines ; la collaboration est à durée déterminée, tandis que la coopération n'a pas d'horizon fini ; la collaboration est une association à objet déterminé, tandis que la coopération est un processus libre de découverte mutuelle. C'est la coopération, et non la collaboration, qui est la source de la prospérité humaine, car elle irrigue l'intelligence collective (la capacité de penser et rêver ensemble), bien au-delà de la simple faculté de travailler ensemble, que d'autres animaux que nous possèdent. Si l'on collabore pour faire, on coopère pour savoir. De ce point de

vue, le contraire de la coopération n'est pas tant la concurrence que la sécession (le fait de ne pas vouloir coopérer) et la défection (le fait de ne plus vouloir coopérer).

En somme, les femmes et les hommes coopèrent avant tout pour améliorer leur connaissance d'eux-mêmes, des autres et du monde et la coopération humaine est sans équivalent dans le monde du vivant parce qu'elle est une quête de connaissance partagée plus qu'une simple collaboration limitée à l'accomplissement en commun d'une tâche nécessaire telle que l'alimentation ou la reproduction. Loin d'être une machine sociale visant l'utilité et l'efficacité, la coopération prend donc la forme d'une intelligence collective à but illimité.

Dans le monde du travail et de l'éducation à l'épreuve de la Covid, cette opposition entre collaboration et coopération est devenue parfaitement tangible et traduit bien mieux le malaise social que l'opposition technique entre « présentiel » et « distanciel »¹³. L'année 2020-2021 a marqué l'apogée du paradoxe entre une hyperconnexion numérique et une profonde déconnexion sociale, qui n'est rien d'autre que le paradoxe entre le règne de la collaboration et la crise de la coopération qui préexistait à la pandémie de Covid-19 et que celle-ci a, comme d'autres tendances de fond, accéléré.

La ville est le siège du conflit contemporain entre coopération et collaboration : San Francisco, qui est peut-être aujourd'hui la métropole la plus influente et désirable au monde, lieu de la coopération par excellence (c'est-à-dire d'une association humaine libre et non utilitariste) a été parasitée et progressivement cannibalisée par une industrie de

la collaboration (venue du Sud, où se déploie la Silicon Valley) qui entend accaparer les logements et les axes de circulation pour tracer partout des itinéraires à but lucratif, vider la ville de sa légendaire diversité sociale et culturelle et, finalement, tuer son âme. La conquête de San Francisco par la Silicon Valley marque une victoire décisive de la collaboration sur la coopération, mais cette emprise n'est pas irréversible.

La première étape du retour de la coopération consiste à bien préciser les catégories d'analyse de ce que serait une politique territoriale de la coopération. Commençons par dire que celle-ci va bien au-delà du plaidoyer convenu pour un meilleur dialogue horizontal ou une gouvernance verticale plus équilibrée entre territoires. C'est dans toutes les fonctions urbaines et métropolitaines que doit s'inscrire la coopération telle que j'ai tenté d'en définir le programme ambitieux, ce qui suppose d'abord d'établir brièvement une typologie générale de ces fonctions.

LES QUATRE MÉTROPOLES

On peut distinguer quatre angles d'approche sociale-écologique des systèmes urbains en ayant recours à quatre disciplines différentes¹⁴. Une ville est d'abord un lieu administratif et géographique. Les villes peuvent être définies, dans cette première approche, comme des espaces de vie collective denses et interconnectés. La notion de « systèmes urbains » reflète ces interrelations spatiales et humaines. La hiérarchie entre les espaces (au vu notamment de la logique contemporaine de métropolisation, qui voit la mise en relation d'un pôle urbain et d'une ou plusieurs périphérie) induit des mobilités plus ou moins maîtrisées entre eux, qui définissent à leur tour des enjeux sociaux et écologiques. La métropole est sous cet angle davantage un système urbain qu'un espace urbain, dont la caractéristique est la complexi-

té à la fois physique et politique.

Cet enjeu amène naturellement à la deuxième approche des systèmes urbains, l'approche économique, centrée autour des notions d'agglomération (forces centripètes) et d'étalement (forces centrifuges). Dans cette perspective d'économie urbaine, une ville est essentiellement un lieu d'agglomération efficace (d'emplois, de biens, de services, de personnes, d'institutions et d'idées). Mais, dans une perspective sociale-écologique, l'agglomération s'avère aussi inefficace, engendrant des coûts environnementaux et sociaux importants, comme ceux qui sont attachés à la ségrégation sociale et la pollution de l'air. Une métropole est sous cet angle un système urbain construit sur un modèle de gravitation avec un centre et plusieurs périphéries dont la complémentarité ne se réduit pas à la question de l'attractivité. La troisième définition que l'on peut donner des espaces ou systèmes urbains provient de la sociologie et définit les villes comme des espaces de coopération sociale, à la suite des travaux de l'école de Chicago et surtout de Jane Jacobs¹⁵. L'espace urbain doit être partagé pour remplir sa vocation essentielle : selon cette troisième approche, une ville est le produit de la densité humaine et de la diversité sociale et inscrit dans l'espace une certaine vision de la justice¹⁶. Les métropoles sont de ce point de vue rendues particulièrement désirables de par leur capacité de multiplier la densité humaine par la diversité sociale et culturelle.

Enfin, la ville, entreprise de coopération humaine, est soumise aux conditions de son environnement et l'affecte en retour, au plan local comme mondial. Les concepts clés ici sont

ceux de métabolisme urbain¹⁷ et d'adaptation urbaine, notamment au changement climatique. Le métabolisme urbain considère la ville comme un organisme vivant ou un écosystème et se concentre sur la quantité de ressources dont elle a besoin pour fonctionner (eau, énergie, etc.) et les déchets et pollutions qu'elle renvoie dans la Biosphère. L'adaptation urbaine fait quant à elle référence au processus d'ajustement des systèmes urbains au changement environnemental global (dérèglement climatique, destruction de la biodiversité, dégradation des écosystèmes) compte tenu de ses effets observés ou attendus. Une métropole, de par son inscription dans les flux mondiaux et sa taille humaine, est à la fois particulièrement imprégnante et particulièrement vulnérable. On peut donc distinguer la métropole systémique de la géographie, la métropole agglomérée de l'économie urbaine, la métropole sociable de la sociologie et la métropole métabolique et vulnérable des études environnementales. Tentons à présent de relier ces fonctions métropolitaines par la vocation commune sur laquelle ce texte s'efforce de mettre l'accent : la coopération.

LES TROIS COOPÉRATIONS MÉTROPOLITAINES

Les espaces urbains sont par nature des espaces de coopération interne et externe : c'est pour faciliter la coopération sociale que les villes ont été inventées et elles l'ont été dans un esprit de coopération avec leur environnement. Les premières villes naissent ainsi non pas après, mais avec l'agriculture, au tournant du néolithique, à partir de 10 000 ans avant notre ère.

« Métropole coopérative » apparaît à cet égard comme un oxymore : la métropole est par définition dans un rapport d'ascendance et de domination avec les autres espaces urbains et en prise, au-delà de son environnement immédiat, avec un écosystème mondial. Réconcilier métropole et coopération n'est donc pas, a priori, chose aisée.

Le premier niveau de la métropole coopérative a trait à la co-

opération sociale permise au sein des métropoles en vue d'améliorer le bien-être des habitant(e)s. Il est utile de noter ici que politique de bien-être et politique d'attractivité ne visent pas le même public : les politiques d'attractivité fondent les choix de la métropole sur les préférences des gens qui n'y habitent pas tandis que les politiques de bien-être se préoccupent des préférences des gens qui y habitent.

Les indicateurs d'une politique de bien-être au sein de la métropole sont de deux ordres : des indicateurs de vitalité de la coopération sociale ; des indicateurs de mesure démocratique du bien-être.

Parmi les premiers, on peut distinguer des indicateurs de liens sociaux (vie associative, vie culturelle, etc.), d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, de densité des relations sociales (lutte contre l'isolement social des jeunes et des seniors), de participation à la vie démocratique et de confiance dans les institutions métropolitaines. La mesure démocratique du bien-être, visant à s'assurer que les politiques métropolitaines correspondent effectivement aux préférences des habitant(e)s, peut être réalisée au moyen de vastes enquêtes dont les résultats doivent être affinés au sein de conférences citoyennes chargées d'ouvrir un dialogue sur les différentes dimensions de ce bien-être (leurs synergies potentielles comme leurs inévitables contradictions) et leurs traductions dans les politiques métropolitaines. La discussion dans ce type d'instances des politiques de transition sociale-écologique (mobilité-environnement-santé ; justice sociale et environnementale ; qualité de vie) permet de projeter le bien-être métropolitain vers les horizons durables de

la résilience et de la soutenabilité.

Le second niveau de la coopération métropolitaine est la coopération interterritoriale et il importe de bien distinguer ici non seulement les différents partenaires de cette coopération mais surtout préciser sa nature même. Définir les zones urbaines françaises comme l'a fait l'INSEE fin 2020 au moyen d'un zonage en « aire d'attraction » paraît à cet égard trop restrictif et même péjoratif pour des territoires voués à être des satellites. Il serait plus fécond d'envisager un zonage en « réseau de coopérations »¹⁸, avec les périphéries urbaines, les espaces ruraux (Brest métropole et le pays du Centre Ouest Bretagne ont montré la voie en signant en 2016 le premier Contrat de réciprocité ville-campagne), les espaces métropolitains au niveau national et les espaces métropolitains au niveau mondial.

Les indicateurs de ce réseau métropolitain de coopérations comprennent les flux de développement humain (revenus, connaissances, santé) et les flux de matières (y compris la question de la stratégie alimentaire territoriale¹⁹), et pas seulement les flux monétaires entrants et sortants. On comptait fin 2018 en France seulement 8 coopérations avec des territoires environnants en moyenne par métropole, ce qui donne une idée de la marge de progression en la matière. La coopération sanitaire face aux chocs écologiques (pandémies, canicules, inondations, etc.) apparaît comme un domaine particulièrement important à développer au cours des prochaines années.

Le dernier niveau de coopération tient à la coopération des métropoles avec les écosystèmes locaux et globaux – la

coopération écosystémique – qui nous renvoie à la naissance des premières villes. La coopération avec les écosystèmes locaux rejoint en partie la question de la coopération inter-spatiale et des flux de matières et converge avec le développement des circuits courts et de l'économie circulaire sur les enjeux stratégiques que sont l'alimentation, l'énergie et l'eau. Cette problématique des ressources (autrement dit du métabolisme métropolitain) se prolonge sous la forme des politiques de transition et de l'adaptation aux risques écologiques (la vulnérabilité métropolitaine), de nouvelles coopérations pouvant émerger et se développer autour de l'énergie éolienne, solaire, l'adaptation au dérèglement climatique ou aux risques d'inondation, autant de périmètres de coopération qui dépasse les frontières administratives ou économiques des métropoles actuelles et induisent un certain « renversement de la dépendance ». Les continuités écologiques²⁰ dessinent aussi des coopérations écosystémiques prometteuses, tracées par le vivant. Enfin, les coopérations écosystémiques se prolongent au plan mondial, vers la biosphère et ses écosystèmes globaux, avec notamment le partage des meilleures pratiques écologiques au sein des réseaux comme le C40²¹ et plus largement le rôle croissant des métropoles dans les accords internationaux tels que les accords sur le climat et la biodiversité.

CONCLUSION : LA MÉTROPOLE COMME INTELLIGENCE ARTIFICIELLE OU COMME INTELLIGENCE COLLECTIVE ?

Le début du XXI^e siècle se caractérise par une double crise temporelle. La première tient à l'accélération du présent sous l'effet de ce qu'il est convenu d'appeler la « transition numérique ». Cette accélération du présent n'est pas sans rappeler le début du XX^e siècle, où la conjonction de l'industrialisation, de la mondialisation et de l'urbanisation agitait et bouleversait les sociétés occidentales. À cette époque aussi, les structures mentales et sociales ont été secouées par le rythme technologique. La seconde crise temporelle rappelle plutôt la fin des années 1960 : l'avenir est comme obstrué par les crises écologiques, à commencer par le dérèglement climatique, de la même manière que, au plus fort de la guerre froide, la crainte de l'apocalypse nucléaire obscurcissait les horizons. La difficulté propre à notre siècle, qui a vraiment

commencé en 2020, tient au fait que ces deux crises se produisent conjointement : le temps raccourcit alors que l'avenir rétrécit. C'est que, dans les faits, transition numérique et transition sociale-écologique sont de plus en plus des transitions ennemies.

La transition numérique, décrite comme inéluctable et bien-faisante mais que rien en réalité ne rend nécessaire, s'accélère chaque jour sous nos yeux. La transition sociale-écologique, si souvent dépeinte comme infaisable et coûteuse mais dont dépend l'hospitalité de la planète pour notre espèce, accuse un retard considérable que nous payons déjà très cher.

Dans ce télescopage entre un temps court omniprésent et un temps long perdu de vue, les horizons de la coopération sont doublement brouillés par la crise du présent et par celle de l'avenir. La guerre contre le temps, en particulier contre notre temps libre, celle que nous a déclaré la transition numérique, est aussi une guerre contre le temps long, celui de l'écologie. Il y a là, pour les villes et les métropoles en particulier, deux enjeux majeurs : la soumission des espaces urbains et de leurs habitant(e)s à ce qu'il convient d'appeler des nuisances numériques aussi bien écologiques que sociales, c'est à dire les effets indésirables des entreprises numériques sur la disponibilité et le prix des logements, les pollutions, les déchets, la congestion, la sociabilité ; d'autre part, la soumission des métropolitains (comme il y a des citoyens) à la surveillance numérique²².

La transition numérique bouleverse en outre radicalement la coopération dans l'espace entre la métropole et son envi-

ronnement : si les métropoles sont capables de concentrer et donc d'économiser les ressources, elles deviennent des sources de pollution accrue quand leur espace compact est accéléré sans fin. C'est l'amazonisation de Manhattan. Qui plus est, les bienfaits écologiques de la transition numérique urbaine sont de plus en plus douteux, notamment parce que nombre de solutions écologiques urbaines sont en réalité low tech.

La transition numérique complique et ralentit également la coopération métropolitaine dans le temps : l'interruption permanente de l'attention et la diversion constante rendent impossible la continuité requise par la coopération sociale. Parce que l'intermittence technologique est l'ennemie de la continuité sociale, elle empêche aussi la transition écologique.

Parce qu'elle accapare leur attention pour la river sans cesse à un monde virtuel qui semble tourner autour d'eux, la transition numérique limite la capacité de coopération sociale des individus. La métaphore du trottoir est à cet égard tout à fait éclairante: les regards des citadin(e)s sont cloués au sol (ni vers le ciel, la direction de l'imaginaire, ni vers les autres, la direction de la coopération sociale). Ce faisant, les outils numériques censés faciliter l'orientation des individus, complique et ralentit beaucoup plus qu'elle ne simplifie et fluidifie. Les passants ne se regardant plus, ils ne se considèrent plus les uns les autres, n'ont presque plus conscience de leur environnement et deviennent des obstacles pour les autres. Simmel explique bien dans sa *Sociologie des sens*²³ le rôle essentiel de l'œil comme organe de la confiance urbaine (qui ne peut voir sans être vu), c'est cette confiance qui est perdue quand le regard est rivé vers l'appareil numérique. Quand,

par extraordinaire, le masque sur la bouche s'ajoute au bandeau sur les yeux, il ne reste plus rien de la coopération sociale.

Le paradoxe est qu'alors que les individus sont divertis par le numérique (au sens double de la diversion et de l'amusement), ils sont en même temps surveillés (localisés, tracés, filmés) à chaque étape de leurs déplacements urbains. On est loin, avec le « Cityscore » de Boston ou le « Sidewalk Labs » de Toronto (tout récemment abandonné), de l'intelligence collective décrite par Dewey, dont le principe est l'expérimentation commune libre.

La métropole de l'intelligence artificielle est plutôt, pour en revenir à notre point de départ, l'aboutissement ultime de la métropole fantôme, qui suit tout un chacun comme son ombre. Mais qui voudra vivre dans une métropole tellement intelligente qu'elle pourra se passer de l'intelligence de ses habitants ?

NOTES

1 Formée de trois lois connexes.

2 La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions et celle du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui lui confie de nouvelles compétences sont ainsi tributaires de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui dès son intitulé lie explicitement le sort de la réforme et celui de la métropole : « loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ».

3 Olivier Bouba-Olga, et Michel Grossetti, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? ». Revue de l'OFCE, 7/7, 2015, pp. 117-144. Voir aussi le Rapport 2016 du CGET consacré à la question de l'emploi qui montre sur moyenne période l'hétérogénéité des zones urbaines créatrices d'emplois (Rapport 2016 : *Emploi et Territoires*).

4 Les finances publiques locales 2020 – Fascicule 3, décembre 2020.

5 Jean-Marc Offner, *Métropoles invisibles : Les métropoles au défi de la métropolisation*, Collection Les Conférences POPSU, 2018, 44 p.

6 Avec 0 emploi net créé après 20 % de croissance du PIB.

7 Voir Éloi Laurent, *Sortir de la croissance – Mode d'emploi*, Les liens qui libèrent, 2019, 208 p.

8 Vasco Botelho and António Dias da Silva, "Employment growth and GDP in the euro area", ECB Economic Bulletin, n°2, 2019

9 La corrélation entre croissance du PIB et taux d'emploi est de 0,34 depuis 2012 pour les 37 pays de l'OCDE, voir OCDE, *How's Life? 2020: Measuring Well-being*, Éditions OCDE, Paris, 2020.

10 Voir Éloi Laurent, *Et si la santé guidait le monde – L'espérance de vie vaut mieux que la croissance*, Les liens qui libèrent, 2020, 192 p.

11 Elinor Ostrom, « Par-delà les marchés et les États :

La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2012, pp. 13-72.

12 Éloi Laurent, *L'impasse collaborative – Pour une véritable économie de la coopération*, Les liens qui libèrent, 2018, 192 p.

13 Ces deux anglicismes, dénoncés comme tels par l'Académie française, désignent toute activité réalisée respectivement en vis-à-vis et par écrans interposés.

14 Voir Éloi Laurent, « Soutenabilité des systèmes urbains et inégalités environnementales: Le cas français », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2020, pp.145-168.

15 Voir notamment Jane Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, traduit de l'américain et présenté par Claire Parin, éditions Parenthèses, 2012, 416 p.

16 Sur les différentes conceptions de la justice spatiale, voir Éloi Laurent, « Introduction », *Vers l'égalité des territoires*, La Documentation française, 2013, pp. 6-14.

17 Voir notamment Sabine Barles, « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no. 5, 2017, pp. 819-836.

18 Je remercie Jean-Marc Offner de m'avoir suggéré cette heureuse expression.

19 La métropole Rouen Normandie a choisi d'élaborer le diagnostic de son projet alimentaire territorial en sollicitant les acteurs locaux et les EPCI au-delà de son périmètre dans le cadre d'une « stratégie alimentaire territoriale » validée en décembre 2019.

20 Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques).

21 Le Cities Climate Leadership Group (C40) est le plus large réseau de métropoles mondiales dédié aux politiques climatiques.

22 Pour un panorama des enjeux politiques liés à ces défis, voir Antoine Courmont et Patrick Le Galès, *Gouverner la ville numérique*, PUF, 2019, 120 p.

23 Georg Simmel, *Les grandes villes et la vie de l'esprit. Suivi de "Sociologie des sens"*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2013, 107 p.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Sabine Barles, « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no. 5, 2017, pp. 819-836.

Vasco Botelho and António Dias da Silva, "Employment growth and GDP in the euro area", *ECB Economic Bulletin*, n°2, 2019.

Olivier Bouba-Olga, et Michel Grossetti, « La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ? ». *Revue de l'OFCE*, 7/7, 2015, pp. 117-144.

Cour des comptes, *Les finances publiques locales 2020 – Fascicule 3*, décembre 2020.

Antoine Courmont et Patrick Le Galès, *Gouverner la ville numérique*, PUF, 2019, 120 p.

Jane Jacobs, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, traduit de l'américain et présenté par Claire Parin, éditions Parenthèses, 2012, 416 p.

Éloi Laurent, « Introduction », *Vers l'égalité des territoires*, La Documentation française, 2013, pp. 6-14.

Éloi Laurent, *L'impasse collaborative – Pour une véritable économie de la coopération*, Les liens qui libèrent, 2018, 192 p.

Éloi Laurent, *Sortir de la croissance – Mode d'emploi*, Les liens qui libèrent, 2019, 208 p.

Éloi Laurent, « Soutenabilité des systèmes urbains et inégalités environnementales: Le cas français », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2020, pp.145-168.

Éloi Laurent, *Et si la santé guidait le monde – L'espérance de vie vaut mieux que la croissance*, Les liens qui libèrent, 2020, 192 p.

OCDE, *How's Life? 2020 : Measuring Well-being*, Éditions OCDE, Paris, 2020.

Jean-Marc Offner, *Métropoles invisibles : Les métropoles au défi de la métropolisation*, Collection Les Conférences POPSU, 2018, 44 p.

Elinor Ostrom, « Par-delà les marchés et les États: La gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE*, 1/1, 2012, pp. 13-72.

Georg Simmel, *Les grandes villes et la vie de l'esprit. Suivi de "Sociologie des sens"*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2013, 107 p.

Éloi Laurent

est économiste senior à l'OFCE, professeur à Ponts Paris Tech et à l'École du management et de l'innovation de Sciences Po et professeur invité à l'Université Stanford (Paris et Stanford). Macro-économiste de formation (doctorat), diplômé de Paris-Dauphine et lauréat de Sciences Po (*summa cum laude*), ses travaux portent actuellement sur la relation entre bien-être et soutenabilité par l'approche sociale-écologique, en particulier l'exploration des liens soutenabilité-justice et santé planétaire-santé humaine (la « pleine santé »).

Il est l'auteur ou l'éditeur d'une vingtaine de livres en français et en anglais (traduits en sept langues), de trois rapports gouvernementaux (dont *Vers L'égalité des territoires* en 2013) et d'une centaine d'articles publiés dans des revues françaises et internationales. Il fut attaché parlementaire à l'Assemblée nationale et assistant au sein du cabinet du Premier ministre français. Il a été chercheur invité à l'Université de New York (NYU) et à l'Université Columbia, professeur invité à l'Université de Montréal et chercheur et professeur invité à l'Université Harvard. Il est expert auprès des institutions européennes et président des Commissions « SHS 5 (économie et droit) » et « Foresight (développement soutenable) » du Fonds

pour la recherche scientifique, FRS-FNRS (Belgique). Il a récemment fait paraître, en français, *Sortir de la croissance – Mode d’emploi* (2019) et *Et si la santé guidait le monde* (2020) et en anglais, *The New Environmental Economics–Sustainability and Justice* (2020), *The Well-being Transition : Analysis and Policy* (à paraître en 2021) et le *Routledge Handbook of the Political Economy of the Environment* (à paraître en 2021).

**PLATEFORME D'OBSERVATION
DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES**

Plan urbanisme construction architecture

Grande Arche de la Défense – Paroi Sud

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec
les Collectivités territoriales

92055 La Défense Cedex

+ 33 (0)1 40 81 24 37

Directrice de la publication :

Hélène Peskine

Directeur du Programme POPSU :

Jean-Baptiste Marie

Coordination :

Bénédicte Bercovici, Christophe Perrocheau, Aurore Meyfroidt

Impression :

Stipa

Conception graphique en logiciels libres :

Figures Libres / Maud Boyer et Sandrine Ripoll

Typographies :

Open Sans, Steve Matteson

Ostrich Sans, Tyler Finckn

Volkorn, Friedrich Althausen

2021

ISBN 978-2-11-138196-4

ISSN 2609-3405

La plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines – POPSU – met en dialogue l'expertise des acteurs locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour mieux comprendre les enjeux et évolutions associées aux villes et aux territoires. Elle vise également à capitaliser les connaissances établies sur les métropoles et à en assurer la diffusion.

www.popsu.archi.fr

www.urbanisme-puca.gouv.fr



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture